

# Sept ans de prison requis contre Cheb Mami

**B**ronzé dans sa chemisette blanche, c'est un Cheb Mami détendu qui prend place, hier, devant les juges du tribunal correctionnel de Bobigny chargés de le juger pour « *violences aggravées*. » À quelques mètres, dans un costume trop grand pour lui, son ancien manager Michel Lévy affecte la morgue de ceux que rien n'impressionne. Le tribunal prend place. L'examen des faits commence. Et l'audience tourne, pour les deux hommes, au naufrage. Au terme d'un long réquisitoire, la procureure Ophélie Champeaux réclamera sept ans de prison pour Cheb Mami, « *l'instigateur* » des faits ; et six ans pour Michel Lévy, « *le coorganisateur zélé et consciencieux*. » Contre Hicham Lazaar et Abdelkader Lallali, tous deux absents de l'audience, elle demandera respectivement huit et dix ans. « *Dans ce dossier, seules les déclarations de la victime sont constantes* », rappelle le président Jean-Dominique Launay. À sa demande, Camille\* détaille le machiavélique guet-apens dans lequel, fin août 2005, les prévenus l'attirent. Pas un mot d'excuse. Invitée à réaliser un reportage à Alger par Michel Lévy, la photographe est accueillie par le directeur artistique de ce dernier, Hicham Lazaar. Une fois droguée, elle est enlevée et séquestrée par Abdelkader Lallali, le plus proche ami de Cheb Mami. Dans la villa du chanteur, sous les yeux d'Abdelkader, elle est charcutée, une nuit entière, par deux avorteuses. « *L'une pressait à fond sur mon ventre, l'autre enfonçait sa main tout au fond et me grattait. Je saignais, je saignais*. » L'enfant qu'elle porte alors, fruit de sa liaison avec Cheb Mami, n'aurait pas dû survivre. « *Elle n'était qu'un ventre qui doit être vidé* », résume la procureure. Le curetage sauvage échoue. « *Un miracle* », s'extasie le président. « *C'était un bébé qui voulait vivre* », analyse sobrement Camille. Cheb Mami a pâli. Il passe une main sur son front. Il bafouille. Il paraît sangloter. Puis, soudain plus ferme : « *J'ai été piégé*. » Pas un regard pour Camille. Pas un mot d'excuse. Sa défense peut se résumer ainsi : « *C'est pas moi, c'est eux*. » Pour la première fois, il admet qu'il était à Alger le soir des faits et qu'il avait donné son feu vert. Le « *problème* » devait être « *réglé* » dans une clinique, précise-t-il. « *Je ne voulais pas que ça se passe chez moi*. » Le lendemain, en guise de trophée, Abdelkader lui présente des bouts de chair sanguinolents censés provenir du fœtus. Il ne se préoccupera jamais de la santé de Camille et multipliera les menaces quand celle-ci lui apprendra l'échec de la manœuvre. Et Michel Lévy ? Dans des aveux circonstanciés, le producteur avait reconnu son rôle central dans la mise en place du piège, « *par amitié pour Cheb Mami*. » À la barre, il se défend désormais de toute implication. « *Il a été le coorganisateur zélé et consciencieux* », assène la procureure. Épaulée par son avocate, discrètement soutenue par une poignée d'amies, Camille n'a pas pleuré. Pas gémi. Pas bronché. « *Elle ne pardonnera pas*, indique **Me Marie Dosé**, dans une brève et vibrante plaidoirie. *Mais si, un jour, Cheb Mami souhaite lui demander pardon, elle ouvrira sa porte et elle espère que sa fille, elle, le fera*. » La décision des juges est attendue aujourd'hui.

\* Le prénom a été changé.